



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS

10 septembre 2025

19h00 à du Parc (porte 1)

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture et mot de bienvenue
2. Présentation des membres présents du conseil d'établissement
3. Présentation des membres de la direction
4. Lecture et adoption de l'ordre du jour
5. Adoption du procès-verbal du 28 août 2024
6. Points d'information de la direction
7. Présentation du rapport annuel 2024-2025
8. Conseil d'établissement
 - 8.1 Rôles et composition du conseil d'établissement;
 - 8.2 Adoption de la procédure d'élection;
 - 8.3 Élection aux postes de représentants au conseil d'établissement.
- 2 postes d'une durée de 2 ans à du Parc**
- 2 postes d'une durée de 2 ans à Beausoleil**
- 1 Substitut**
9. Représentant(e) et d'un(e) substitut au comité de parents du centre de services scolaire des Premières-Seigneuries (rôle):
 - 9.1 Élection du (de la) représentant(e) de l'école auprès du comité de parents du centre de services scolaire des Premières-Seigneuries;
 - 9.2 Élection d'un(e) substitut au comité de parents du centre de services scolaire des Premières-Seigneuries.
10. Annonce de la date de la première rencontre du conseil d'établissement
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée générale

Mme Tina Lefebvre
Présidente 2024-2025

Caroline Chalifour
Directrice adjointe

Marie-Claude Fortin
Directrice

Mme Josée Tépanier
Directrice adjointe

Rôle du parent au conseil d'établissement

Cette courte synthèse vous permettra de comprendre ce qu'est un conseil d'établissement. Des capsules vidéos explicatives, faites par le ministère de l'Éducation, vous permettront en seulement quelques minutes de finaliser votre réflexion afin de participer à l'Assemblée générale ou à présenter votre candidature pour siéger au conseil.

Le Conseil d'établissement

Le Conseil d'établissement est un regroupement de parents et de membres du personnel de l'école qui décide de la façon dont fonctionne l'école en tenant compte de ce qui est spécifié dans la Loi 180 (instruction publique) et la Loi 40 (gouvernance scolaire). Les décisions du Conseil d'établissement ont une valeur légale. À l'école Beausoleil et du Parc, le Conseil d'établissement est formé de 5 parents et de 5 membres du personnel.

Fonctionnement du Conseil d'établissement à l'école Beausoleil et du Parc

Les membres se réunissent entre 5 et 7 fois durant l'année scolaire, en soirée. Le calendrier des rencontres est décidé lors de la première rencontre (fin septembre ou début octobre).

Capsules vidéos pertinentes

Nous vous recommandons d'écouter les capsules 1-3-4-5 avant la rencontre. Voici le lien :

<https://www.quebec.ca/education/prescolaire-primaire-et-secondaire/gouvernance-scolaire/conseil-etablissement/formation-obligatoire#c69002>

Votre responsabilité

En 2025-2026, nous avons les postes suivants à combler :

2 postes d'une durée de 2 ans à du Parc

2 postes d'une durée de 2 ans à Beausoleil

1 Substitut

Vous souhaitez assister à l'assemblée générale? Vous souhaitez présenter votre candidature? Vous souhaitez voter?

Important de vous présenter à l'Assemblée générale du 10 septembre 2025 à 19h à du Parc.

Il y a une place pour vous au sein de votre Conseil d'établissement.